



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ MUNICIPAL N° 04/ 2024

Portant autorisation d'ouverture du Supermarché MATCH le vendredi 29 mars 2024 (vendredi Saint)

Le Maire de la Commune de KILSTETT

Vu l'article L. 3134-4 du code du travail,

Vu les articles L.2542-2 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'avis de Monsieur le Maire en date du 29 février 2024,

CONSIDERANT que les consommateurs souhaitent s'approvisionner en produits frais pour les fêtes de Pâques,

CONSIDERANT que l'ouverture du magasin est de nature à avoir un impact bénéfique pour le commerce local,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Maire de la commune de KILSTETT autorise l'ouverture du Supermarché MATCH situé au 1 rue de l'Industrie et à employer du personnel volontaire :

- le vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint) aux heures d'ouverture du magasin

Article 2 : Le Supermarché MATCH est autorisé à employer du personnel volontaire le vendredi 29 mars 2024 susmentionnés 1h30 avant l'ouverture au public, afin de permettre l'approvisionnement des rayons en produits frais et périssables.

Article 3 : Le personnel appelé à travailler le vendredi 29 mars 2024 – dans les limites quotidiennes fixées aux articles 1 et 2 – bénéficiera d'une majoration de salaire de 100% des heures effectuées ainsi que d'un repos rémunéré équivalent aux heures travaillées, sans préjudice de l'application de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

Article 4 : Les horaires de travail du fait de l'ouverture du supermarché le vendredi 29 mars 2024 seront affichés sur les lieux de travail et transmis à l'inspection du travail du Bas-Rhin.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau
- Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale du Bas-Rhin de la DIRECCTE d'Alsace

Fait à Kilstett, le 8 mars 2024



Le Maire

Francis LAAS